



**Registre aux délibérations  
du conseil communal  
de la commune de Kehlen**

**Séance publique du 18 août 2017**

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers: 11 août 2017

Présents: MM. Scholtes Guy, bourgmestre; Koch Lucien et Eischen Félix, échevins;  
MM. Bonifas Larry, Hansen Thomas, Kasel-Heintz Nathalie, Kockelmann Romain,  
Kohnen Guy, Meyer-Deitz Claudine et Zeihen-Schambourg Anne, conseillers;  
M. Back Mike, secrétaire communal.

Excusés: M. Bissen Marc, conseiller, excusé.

Point de l'ordre du jour: **6**

Objet: **Règlement-taxe concernant la vente de drapeaux et de tricots affichés lors du passage du Tour de France en la commune de Kehlen en date du 3 juillet 2017**

Le Conseil Communal,

Vu la demande de citoyens de la commune de Kehlen de recevoir un souvenir du passage du Tour de France à Dondelange, Quatre-Vents et Kehlen en date du 3 juillet 2017 sous forme d'un drapeau et/ou d'un tricot qui étaient suspendus le long des rues;

Vu la proposition du collège échevinal de vendre lesdits drapeaux et tricots et de verser le bénéfice pour une bonne cause;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Fixe les prix de vente des drapeaux et tricots affichés lors du passage du Tour de France en la commune de Kehlen en date du 3 juillet 2017 comme suit:

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| • <b>Grand drapeau</b>                               | <b>250,00 € par pièce;</b> |
| • <b>Petit drapeau</b>                               | <b>50,00 € par pièce;</b>  |
| • <b>Tricot en bois (jaune, vert, blanc, à pois)</b> | <b>25,00 € par pièce.</b>  |

Transmet la présente à l'autorité supérieure pour approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,  
(Suivent les signatures,)